



## Contrat cdd 50 ans en contrat à durée indéterminée

Par **cimba**, le **19/07/2009** à **09:06**

Bonjour,

Je travaille depuis 6 ans dans l'éducation nationale je viens de recevoir un courrier comme quoi mon contrat arrive à son terme.

Je ne sais pas si je peux envisager le renouvellement de mon cntrat en CDI pen application de la loi du 26 juillet 2005 ainsi que par la circulaire de 2005 en application aux agents non titulaires enseignants et non enseignants de l'enseignement scolaire.

j'ai 50 ans depuis 1 mois

pensez vous qu'il est possible d'obtenir un CDI?

et ma deuxième question

ont ils le droit d'embaucher une autre personne sur mon poste en CDD meme si un delai d'attente entre les deux CDD se fait

Merci

ps j'ai un contrat de droit public